

MAIRIE DE LA SELVE

Compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 06 Mars 2023

Présents : Alain LORAIN, Isabelle QUENNESSON, Julien CRIJNS, Laurence FOISSY, Laëtitia SÉLAM, Alice LARCHER, Annie DESIMEUR, Laurent BRIOIS, Brigitte JUPIN, Antoine DURAND

Absents excusés : Delphine WUILMET,

A été nommé secrétaire : Laurence FOISSY

Attribution de compensation

- Le conseil municipal approuve l'attribution de compensation librement révisée de la commune de LA SELVE pour 2023 d'un montant de -11 432€

Vote des subventions 2022

- Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres, le Conseil Municipal décide de verser les subventions suivantes :

Foyer rural	: 1 350 €
Comité lutte contre le cancer	: 50 €
ACPG Anciens combattants	: 20 €
Sclérose en plaque	: 50 €
Gym volontaire	: 250 €
Les médailles militaires	: 20€

Soit au total 1 740 €

Vote des taxes

- Le Conseil Municipal après avoir délibéré sur le taux d'imposition applicable à chacune des taxes directes locales décide de retenir les taux suivants pour l'année 2023 :

Taxe sur le foncier bâti	: 42.75 %
Taxe sur le foncier non-bâti	: 20.09 %

Devis Eglise mise en fonctionnement de la cloche n°2

- Le conseil municipal refuse le devis.

Création de poste agent technique

- Le conseil municipal décide de créer un poste d'adjoint technique à raison de 10H à compter du 01/04/2023.

Pôle scolaire

- Monsieur Laurent BRIOIS informe le conseil que le pôle scolaire à ouvert le 06 mars 2023 la rentrée s'est bien passée.

Théâtre

- Monsieur Le Maire informe le conseil que la troupe Comédi'aisne fera une représentation le samedi 11 mars 2023.

Repas des aînés

- Le repas des aînés aura lieu le 30 avril 2023.

Questions diverses :

- Le conseil donne son accord pour le devis d'un montant de 475€ HT pour un récupérateur d'eau au cimetière.

Séance levée à 22H00